

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN



SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

**ABONNEMENTS :** Tunisie et Constantine : Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : Un an, 12 fr. ; six mois 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : LACROIX

REDACTION et ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

**INSERTIONS :** première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers : 1 fr. ; Réclames en troisième page, 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

## L'AFFAIRE DOMINGUEZ

### LES ÉLECTIONS

## Le Scrutin de Ballottage

### AUTOUR DES RÉSULTATS

Le scrutin de ballottage du 10 mars a produit rationnellement l'effet que l'on en attendait et que nous avions pronostiqué ici-même.

Au second collège, les grands favoris dont nous avions nous-même patronné la candidature, passent bons premiers, après M. Pellet, qui a personnifié aux regards des électeurs, comme une émanation de la sacro-sainte, archaïque, et vieillotte Chambre de Commerce, depuis longtemps détronée en fait pour la jeune, fringante, et active Association Commerciale.

A MM. Gény et Peloni vont donc nos félicitations d'autant plus cordiales, qu'ayant discrètement appuyé sur leurs mérites respectifs, et ayant prédit leur succès, après celui de M. Revolon, nous voyons nos prévisions réalisées.

M. Serressèque a profité de la dispersion des voix des cheminots et de sa connivence de dernière heure avec les réactionnaires. N'est-il pas allé jusqu'à se faire patronner, lui franc-maçon et socialiste unifié, par un journal rétrograde ! Nous voulons croire que ce parrainage ne s'est produit qu'à l'encontre du désir de l'impétrant, car Serressèque n'est pas un méchant garçon. Il a beaucoup fait pour les ouvriers à la Conférence avec son camarade Cholet.

Souhaitons qu'il sache continuer, et secouer sans retard le joug sous lequel la réaction prétend lui faire courber le chef.

Au troisième collège, un grand nombre — que nous eussions souhaité plus nombreux — d'électeurs républicains, se sont abstenus, puisque sur 2478 électeurs inscrits il n'y a eu que 1112 votants.

Les résultats, après la retraite très digne de nos amis républicains, ont été ce qu'ils devaient être : une salade russe ; aux côtés de M. Paoli qui est certainement en tant que personnalité privée, un excellent homme, mais qui, comme homme public, pratique, vis-à-vis des autorités organisées, une opposition favorable aux vues réactionnaires ; on voit l'ancien douanier Delhumeau, l'homme à la pêche et aux requêtes suppliantes ; et le Docteur Cattan, le plus républicain des trois.

A Ferryville-Mateur, un candidat de dernière heure, le citoyen

Marseault (ou le triomphe, de la République), a été proclamé élu, alors que notre ami Destrées se déclare élu depuis le premier tour, malgré le verdict contraire de la Commission, dont il a fait d'ailleurs aussitôt appel.

L'on ne voit pas, en effet, ce que vient faire dans l'élection ferrylvilloise un candidat tard-venu et comme par surprise, là où il y a litige électoral favorable au concurrent qui a eu le plus de voix — Destrées en l'occurrence —, en présence surtout d'un tier-candidat inéligible.

La justice décidera et il n'est pas doué eux qu'elle donne raison à la thèse de notre confrère.

Somme toute, presque rien de changé à la majorité républicaine de la Conférence, malgré les menées louches des malcontents.

### Note du jour

## VERS LA CONCORDE

*D'après l'Echo de Paris, reproduit par plusieurs autres journaux de la capitale et de province, notre Résident Général, M. Gabriel Alapetite, aurait déclaré à M. Bottesini, Consul Général d'Italie (et nous savons qu'il le lui a confirmé au cours d'une récente soirée à la maison de France), qu'il souhaitait et entendait que la bonne harmonie renaisse entre les Français et les Italiens, et entre ceux-ci et nos protégés.*

*Le Ministre aurait, — nous pouvons dire a ajouté qu'il s'emploierait à cette tâche par tous les moyens possibles, ce à quoi, le Consul de la sœur latine, a répliqué que ses efforts se joindraient à ceux du représentant de la France.*

*On ne peut que féliciter ces deux hautes personnalités de vouloir jeter les bases d'une paix durable entre leurs administrés et leurs nationaux.*

*Il suffirait pour cela d'un peu de bonne volonté de part et d'autre, et de la cessation de polémiques irritantes pour qu'il en soit ainsi.*

*Déjà, à son beau discours de Soussse, le Résident a entendu prouver qu'il savait passer sans longues transitions de la parole aux actes. Nous adjurons nos confrères de travailler à ce résultat, en s'inspirant des belles paroles de M. Poincaré :*

*« Un nuage qui passe n'assombrit pas l'horizon. »*

*De notre côté, nous nous attachons à roder les anglais, persuadé que nous sommes que le travail de dix années d'efforts pour la concorde ne devrait pas être perdu pour une saute d'humeur essentiellement momentanée.*

LE SEMAINIER.

### NOS ÉCHOS

PETIT BILLET

#### L'article 37 ou la peur des coups

Un collaborateur que j'estime d'autant mieux qu'il ne bahar-biffe pas son lecteur, cite plus loin le mot (les 4 mots plutôt) de Gambetta : « Frappez à la Caisse ! »

Ces mots, je les fais aussi miens pour mieux vous dépendre la frousse intense de mon bien-nez-mé confrère Tridon, toutes les fois que ses collaborateurs manquent de prudence, que sa plume manque de verve, que son encre distille un dire diffamatoire.

Le cauchemar de Tridon pour sa caisse — depuis qu'il est commerçant, et propriétaire (oui, ma chère !) de l'appartement où il loge (cuite et as !) — le cauchemar de Tridon, écris-je, se concrétise par deux chiffres fatidiques accolés l'un à l'autre, un 3 et un 7. Cela forme l'article 37 du décret sur la presse qui réalise dans les trois jours, sur les facultés mobilières, et monétaires les condamnations encourues pour fait de presse.

Et allez donc, M. Tridon ne dort plus tranquille depuis que le spectre de l'art. 37 danse dans ses rêves la sarabande du diabolotin en goguette. L'expression de sa terreur surgit jusques à des quatre et des cinq fois par mois (la foirade hebdomadaire).

« Pourvu, mon Dieu ! s'exclame-t-il, qu'on n'aille pas m'appliquer l'art. 37 ! »

« Gardons-nous, comme de la peste, de l'art. 37 ! »

« Mes lecteurs m'excuseront d'atténuer, de roder : j'ai peur pour mes louis d'or. L'art. 37 ! L'art. 37 ! ! ! »

En voilà, un dragon ! Ce pauvre Tridon me fait de la peine. Qu'avait-il besoin, aussi de se faire, juif, et commerçant.

Connaissais-tu pas le conte du savetier, mon cher financier ?

A mort, l'art. 37 !

Ali BABIL.

**A la Résidence.** — Le dîner, suivi de bal, offert par le Résident Général au corps diplomatique, a obtenu le plus vif succès. Avec leur bonne grâce coutumière, M. et Mme Alapetite ont fait à leurs convives et invités les honneurs de la Maison de France.

Continuant la série de ces belles soirées, il y aura également jeudi, à la Résidence, un banquet suivi de bal, offert par le Ministre à la magistrature et au barreau.

De telles réunions ne peuvent que raffermir, et renforcer les liens d'affection et de sympathie qui unissent la Colonie à son administrateur.

**A la Conférence.** — La Conférence consultative s'est réunie hier, à peine les élections terminées, pour discuter, en une session de trois semaines, sur les emplois de l'emprunt, afin de permettre la prompt réalisation de cette manne bienfaisante par ondes successives, et d'éviter de recourir à de nouveaux douzièmes provisoires.

M. V. de Carnières a été élu Secrétaire au bénéfice de l'âge contre M<sup>r</sup> Pietra par 18 voix contre 18.

**L'Evolution de la Juive Tunisienne.** — Sous ce titre, M. Ganouna fera, jeudi 21 courant, à 8 h. 1/2 du soir, une conférence au focal et sous les auspices de l'« Amicale de l'Alliance, 14, Rue El-Mechnaka.

**Une Conférence.** — Notre collaborateur et ami J. Véhel a fait dimanche soir, aux anciens élèves de l'A. I. U une conférence très goûtée sur Zadoc Kahn, littérateur, philanthrope et Grand Français.

Sans même effleurer les points de vue politiques ou religieux, le conférencier sut être très attrayant, par le choix des anecdotes, piquantes ou émouvantes, puisées dans la vie du défunt Grand-Rabbin de France, prélat libéral s'il en fut.

Nous félicitons notre collaborateur, libre penseur éprouvé, d'avoir su tirer d'un sujet prêtant à des abordements de piété, la matière d'une causerie aux conclusions émancipées appuyées surtout de philanthropie éclairée et sûre.

L'auditoire, très nombreux, a fait fête au fin causeur J. Véhel.

**Un départ.** — M. Terraillon, ingénieur en chef du B. G. qui vient d'être nommé Directeur général à Paris de la Société de Chemins de fer de Santa-Fé, 55, chaussée d'Autin, a pris mercredi le bateau pour France.

Plusieurs personnalités de notre ville, des délégations du personnel du B. G. et de la Direction générale des Travaux Publics, ont tenu à se rendre à la gare afin d'exprimer à M. Terraillon les regrets que cause son départ, regrets auxquels nous réitérons les nôtres.

**Dans les Banques.** — Nous apprenons que M. Proux vient de donner sa démission de co-directeur des agences du Comptoir National d'Escompte de Paris en Tunisie.

M. Proux appartenait au Comptoir depuis vingt et un ans et il occupa, dans ce laps de temps de nombreux postes de cet établissement, en France et en Angleterre.

Il poursuit actuellement un voyage qui le retiendra loin de Tunis pendant un certain temps.

C'est avec regret que ses amis lui ont vu abandonner ses fonctions dans la Régence.

**Le commandant Roux.** — Les nombreux amis que M. le commandant Roux a laissés en Tunisie où il fut attaché pendant trois ans au cabinet militaire de M. Alapetite apprendront avec plaisir son retour parmi nous.

M. le commandant Roux avait su conquérir de haute main les sympathies publiques par son caractère amène et la simplicité de ses manières.

Il était bien connu de la Colonie car il acceptait toujours avec joie la mission, plutôt assommante de représenter le Résident Général aux nombreux banquets des amicales ou des comités régionaux et il s'acquittait de cette tâche avec la meilleure grâce du monde.

Nous lui adressons avec nos félicitations nos plus cordiaux et sympathiques souhaits de bienvenue.

**Aux Finances.** — M. Dubourdieu, directeur des Finances de la Régence, inspecteur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, hors cadres, détaché en Tunisie, est nommé directeur hors cadres, maintenu en Tunisie.

Nous adressons au distingué et sympathique fonctionnaire, nos félicitations les plus sincères.

**Dans la Mutualité.** — Par décret présidentiel paru au « Journal Officiel », la récompense honorifique suivante est accordée pour services rendus à la Mutualité :

« Mention Honorable », à notre cher collaborateur et ami M. Lucien Danzel, vice-président de la Société des Sauveteurs hospitaliers de Rouen.

Le cas d'un avocat-journaliste

## L'AFFAIRE DOMINGUEZ JUGÉE PAR JACQUES BAHAR

M. Dominguez, directeur d'un journal hebdomadaire, avocat au barreau de Tunis, ayant été rayé du tableau de l'Ordre par le tribunal toutes Chambres réunies, pour un article jugé injurieux pour la magistrature française locale, a demandé à plusieurs personnalités leur avis sur la rude mesure disciplinaire qui l'a atteint.

Notre ami Jacques Bahar, de Paris, dont les lecteurs de la « Petite Tunisie Socialiste » n'ont pu oublier l'alerte et brillante collaboration à notre journal pendant son séjour à Tunis en 1903, pressenti par M. Dominguez, a adressé à ce dernier une longue lettre qui constitue une consultation juridique et journalistique qui nous a paru solidement assise, à en juger par la copie que M. Bahar nous a adressée, nous priant de la publier si son destinataire ne le faisait pas.

Ce dernier n'en ayant rien fait, nous croyons devoir féliciter à la demande de notre ancien collaborateur, tout en spécifiant bien que nous ne reproduisons sa lettre qu'à titre jurement documentaire.

### Monsieur et cher Confrère,

C'est un bien terrible honneur que me fait votre demande d'avis sur votre radiation du barreau. On n'y peut répondre sans pontifier et ce droit ne saurait dériver que du mandat de tous les intéressés. Sinon c'est le ridicule.

Jesuis, de plus, trop éloigné de votre forum, pour apprécier convenablement le débat. Cependant j'ai conservé par ailleurs, trop de tendresse, trop de passion pour la liberté d'écrire, le moindre appel d'opprimé m'émeut encore si puissamment, que je ne saurais ni me dérober, ni répondre en normand.

Je table, faute d'autre son de cloche, sur votre seule version, à savoir : que déféré au conseil de votre ordre, pour un article non signé de vous, vous avez été sur appel du parquet, rayé du tableau, par conséquent, puni, en tant qu'avocat d'un délit, qu'en tant que journaliste, vous n'aviez pas commis.

Quels sont ses motifs d'acquiescement ? Sans doute, que la responsabilité du signataire ne s'étendait pas à vous. Mais alors vos confrères se sont mêlés de ce qui ne les regardait pas.

Car pour pouvoir vous disculper, il leur a fallu d'abord inculper, juger et condamner in petito mais juridiquement, Gaston Randell. Or Randell n'étant pas leur justiciable, ils n'avaient même pas le droit de connaître de l'article. Ils devaient inviter le parquet à épouser d'abord les moyens contre Randell quitte à saisir le barreau des incidents qui vous auraient appelé en cause. Et au total se déclarer incompétents.

Ils ont jugé comme si l'article n'avait pas été signé et vous ont ainsi privé de l'exception préjudicielle qui eût empêché le tribunal de statuer sur le fond.

Je ne m'appesantirai pas sur la sentence en soi ni sur ses modalités. Paris fait encore beaucoup plus drôle dans ce genre-là.

Le débat a d'ailleurs déserté le domaine de la liberté de la presse. Ce n'est pas d'écrire, qu'on vous empêche, c'est de parler.

Mais est-ce bien aux manants de la plume, comme moi, à rompre lances pour les privilégiés, les féodaux de la parole que vous êtes ? Vous subissez simplement la discipline inséparable des immunités et des avantages de la caste, de la famille judiciaire à laquelle vous appartenez.

# OXYGÉNÉE CUISINIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS  
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, Agent  
TUNIS. — 57, Rue de Naples, 57. — TUNIS

Clinique Vétérinaire  
BONNENFANT, Ad<sup>e</sup>

Boxes, Chenil, Pension pour  
chevaux et chiens  
Route de l'Ariana

## Chaux Hydraulique & Ciment

Paul PÖTIN

DEPOT : rue de Turquie (au port)

BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

Téléphone :

Tunis n° 197 Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif).

## L'AEROTOR

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions



Pour tous renseignements s'adresser chez

M. P. LECLERCQ et Cie

Avenue de Carthage - TUNIS

## Cie de NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache. — Paquebots-Poste Français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc

Transport des passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉES de Marseille, tous les lundis soir, à Marseille tous les mercredis à 5 h. 15 du matin : De Palerme tous les Jeudis à 6 h. du ma par quinzaine : De Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m. : de la Côte Tunisienne Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30 du soir, à Marseille, tous les samedis à 7 h. du matin.

DEPARTS de Tunis pour Marseille, tous les lundis à 2 h. du soir : De Tunis pour Palerme tous les mardis à midi (par quinzaine). De Palerme pour Tunis, tous les mercredis à midi (par quinzaine). De Marseille pour Tunis, la Côte Tunisienne, et Tripoli, tous les mercredis à midi : De Marseille pour Tunis tous les mercredis à midi de Tunis pour la Côte Tunisienne (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli) tous les vendredis, à 7 h. du soir. De Marseille pour Bizerte, Tunis (hebdomadaire) et Palerme (par quinzaine) tous les samedis à midi.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bâbans et retour par les mêmes escales (sauf modificat.) La compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passages de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.

Les agents principaux : PEDELUPE Frères.

## Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

### F. BERNET

TUNIS — 23, Rue d'Italie, 23 — TUNIS

## Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

Li vraisons à Domicile

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme, Capital : 50 millions

SUCCESSALE DE TUNIS : 8, Rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement.

Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements Télégraphiques, Chèques et Lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts, Change de Monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 0/0

Dépôts à Vue : Comptes chèques avec intérêts.

## Imprimerie Typo-Lithographique

### F. WEBER, Tunis

Exposition Universelle de Bruxelles 1910

CLASSE 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or la plus haute récompense.

CLASSE 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus haute récompense.

CLASSE 12. — Publications périodiques et de luxe : Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée

M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commercants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

## LUMIÈRE LUX

Éclairage privé et public

par l'incandescence au pétrole

la plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION

d'une lampe de 200 bougies 0 f. 015 l'heure

— 800 — 0 f. 04 —

Lampes pour Hôtels, Châteaux, Sanatoria, Garages, Ecuries, Remises, Salles de bal, Fêtes publiques, Caves, Terrasses, Parcs, Cours, Fermes, Chais, etc.

Plus de 200.000 lampes

en service

placées dans le monde entier

Darius Bonan

coessionnaire exclusif

pour la Tunisie, Tripoli et Malte

Rue Es-Sadikia, 37

(Place de la Gare-Française). — TUNIS

## MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, Artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et la Ville de Tunis

Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS

Torche en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer. — Méches de Sécurité pour Mines

Fabrique à Borgel, route de la Goulette

TELEPHONE 430

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme — Capital 8.000.000 de Francs

Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

SUCCESSALES : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit

CHANGE DE MONNAIES

Garde de titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions

entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 %

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq francs par mois.

## Le Monde

Compagnie Française d'Assurances à Primes Fixes

Contre l'INCENDIE et sur la VIE

SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, 16 — PARIS

Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.

S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, Inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris (par l'Avenue de Paris).

Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe - SOUSSE : M. A. Daninos — SFAX : M. Aurélio Darmon ; BEJA : M. S. Enriquez — LE KEF : M. César Enriquez - MAHDIA : M. J. V. d'Elie Serbon - GABES : M. Is. Saada SOUK-EL-ARBA : M. Léon Hanoun — TABARKA : M. Soria.

## AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnés à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes — Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde meubles assurés. — Billets circulaires. Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères correspondants partout

Emballage de mobiliers, — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londresprolongée ; 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. — Téléphone 190.

## MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868

AGENTS MARITIMES

Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements

Successales : Bizerte-Sousse-Sfax

Adresse télégraphique : Maritime-Tunis Téléphone 74

Affrèteur Réunis Service régulier bi-mensuel entre Tunis-PARIS

Les fils de Th. Conseil Service régulier mensuel entre TUNIS-BORDEAUX

Cie de Navig. d'Origny Service régulières bi-mensuel entre LA ROCHELLE Tunis-Algérie Dunkerque.

Armement Adolf Depp Service régulier mensuel entre TUNIS-ANVERS

Armement Italien Service régulières mensuel et direct entre TUNIS-SAVONE GÈNES

Lloyd Sabauda Service régulier bi-mensuel de Palerme pour New-York et Buenos-Ayres avec billets directs au départ de Tunis

avec connaissements directs délivrés au départ de Tunis pour toutes les villes de la France, Belgique, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, Suède, Norvège, Amérique et Le Cap.

Pour frets, renseignements et connaissements, s'adresser à la Maison A. MODIGLIANI, 5, rue St-Charles, ou à son agence du Port : Albert Scemama.

## HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales

Graisses consistantes

Brosserie, Articles de caves, Couleurs et vernis

## Droguerie HABIS

Tunis - 94, rue de Portugal (ang. r. de Belgique)

Plantes médicinales — Produits chimiques. — Eaux minérales.

## Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départ de la Semaines

ARRIVÉES

Dimanche, à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.

Mardi, à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.

Mercredi, à 5 h. du m. service rapide, de Sfax et Sousse.

Vendredi, à 9 h. du matin, service rapide de Malte.

Vendredi, à minuit, service Rapide de Marseille.

Samedi, à 5 h. du matin Service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bone, La Calle, Tabarka et Bizerte.

Samedi, à 5 h. 30 du matin, Service de Bordeaux, Nantes, et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DEPARTS

Dimanche, à midi, Service direct pour Marseille.

Dimanche, à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.

Mercredi, à midi et demi, service rapide, pour Bizerte et Marseille.

Mercredi, à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi, à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.

Samedi, à 10 h. du matin, Service pour Bizerte, Tabarka, La Calle, Bone, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie et Alger.

Samedi, à 10 h. du matin, Service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.

A. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à « l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadika, Tunis.



## Suppression des Pompes

et des Puits ouverts

Les docteurs conseillent pour avoir

toujours de l'eau saine, de les remplacer

par le Dessus de puits de sécurité,

qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs

et empêchent tous les accidents.

Système breveté hors concours dans

diverses expositions, se plaçant sans frais

et sans réparation sur tous les puits.

Prix 150 francs, paiement après satisfac-

tion. Envoi franco du catalogue.

vue extérieure. — Une fillette de 10 ans puise l'eau sans

fatigue à toutes profondeurs.

S'adresser à MM. L. JONET et Cie, Raismes (Nord)

Fournisseurs de la compagnie des Chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes

On demande des représentants

## Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médailles d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## IL N'Y AURA PLUS DE CHAUVES

grâce à

### L'Eau Merveilleuse « La Tunisienne »

Composée exclusivement de plantes aromatiques de Tunisie et de quinquina

Le traitement dure de un à deux mois et donne toujours un résultat certain. Des personnes chauves depuis 25 ans ont vu leurs cheveux repousser à la fin du premier mois.

### DAMES ET JEUNES GENS

Conservez et fortifiez votre Chevelure par l'emploi de

### L'Eau Merveilleuse « La Tunisienne »

PRIX : le litre 20 fr., le 1/2 litre 10 fr. Envoi f. c. mandat-poste

L. CASSAR et Cie, 28, rue Es-Sadikia, TUNIS

## Boulangerie - Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449 WAGNER & ie Téléphone 449

24, Rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1<sup>er</sup> ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS

Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages

PAIN FRANÇAIS - PAIN VIENNOIS et ANGLAIS - PAIN DE MÉNAGE

Crème Chantilly de France

Service à Domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE, angle des rues Marché et Villedon

# TUNISIA-PALACE

Hôtel de 1<sup>er</sup> Ordre

TUNIS

Hôtel de 1<sup>er</sup> Ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain - jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE

tration des travaux publics de Tunisie s'est heurtée au cours de l'exécution des travaux, à de grandes difficultés qui ont eu une répercussion inévitable sur les dépenses.

Après les mécomptes procurés par l'exécution des programmes de 1902 et de 1907, il était naturel qu'on se demandât quelles garanties seraient prises pour éviter de pareilles déconvenues au nouveau programme.

Devant la commission du budget, cette question ayant donné lieu à une très vive controverse, le gouvernement a compris qu'il convenait de faire vérifier les projets présentés par le Résident général : c'est pourquoi il a institué, à la date du 19 mai 1911, une commission chargée d'apprécier les explications fournies par le service des travaux publics de la Régence.

Les conclusions de cette Commission, estime le rapporteur, sont de nature à calmer les préoccupations, très naturelles d'ailleurs, qu'ont fait naître les incidents antérieurs et à nous donner une suffisante quiétude sur l'issue des entreprises auxquelles est destiné l'emprunt de 90.500.000 francs.

De plus, elles rendent pleine justice aux études consciencieuses du service des Travaux publics de la Régence.

La seconde partie du rapport est consacrée à la situation financière de la Tunisie.

Le rapporteur constate que, grâce à des efforts puissants, la Tunisie a pu se développer économiquement dans des proportions qui sont le meilleur témoignage de sa prospérité.

Nous avons le droit de nous enorgueillir des résultats obtenus, dit M. Millès-Lacroix ; ils font honneur à notre protectorat qui y a présidé et aux colons courageux qui n'ont pas hésité à y consacrer leur intelligence, leur énergie et leurs capitaux.

Ils font honneur aussi aux populations indigènes qui ont su mettre à profit nos conseils et nos enseignements.

Dans la 3<sup>e</sup> partie de son important rapport, il rappelle les déclarations faites à ce sujet à la Chambre de M. Poincaré : « La Tunisie pourra-t-elle supporter les charges nouvelles ? »

Telle est la question que se pose le rapporteur.

A l'avis affirmatif de l'administration du protectorat et du conseil supérieur du Gouvernement, M. Millès-Lacroix conclut comme il suit : « Quand, dans quelques années, l'inscription au budget tunisien de la totalité de l'emprunt de liquidation des chemins de fer sera un fait consommé, l'annuité de la dette tunisienne sera de 17.500.000 francs environ ; mais il n'est que juste de dire immédiatement que cette charge provient, pour près de 6.500.000 frs, de la dette antérieure du protectorat et pour deux millions, du respect de la souveraineté du Bey

Enfin, le capital auquel elle correspond sera largement représenté par un outillage économique vivifiant dans lequel sera compris un réseau ferré d'environ 2 100 kilomètres qui, abstraction faite de la ligne de la Medjerda mérite d'être encouragée par le Parlement français.

Bref, la Commission des Finances, sous les réserves que nous venons d'indiquer, conclut à l'adoption sans modifications.

## Au B. G.

Samedi 24 février, les Chefs de service de la Compagnie Bône-Guelma, à Bône ainsi que les agents supérieurs locaux auxquels s'étaient joints leurs collègues de la ligne que les nécessités du service ne retenaient pas à leur résidence, ont offert un banquet à l'occasion du départ de M. du Beaufret, ingénieur en chef des services algériens qui vient d'être nommé aux hautes fonctions de sous-Directeur de la Compagnie, à Tunis.

Au moment des toasts, M. Delarue, ingénieur, chef du service du matériel et de la traction qui présidait cette réunion toute intime, a dans une charmante allocution, adressé à M. du Beaufret les félicitations et les vœux de tout le personnel.

M. Wohlwend chef de bureau principal a ensuite exprimé les regrets que lui cause le départ de M. du Beaufret qui lui a toujours témoigné une grande bienveillance pendant les nombreuses années durant lesquelles il a eu l'honneur de lui apporter sa collaboration.

Dans un magnifique discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire in-extenso, M. du Beaufret a fait ressortir qu'il voyait, dans la présence à ce banquet des représentants qualifiés de tous les services de la Compagnie — y compris le service médical — un symbole de l'union qui

n'a jamais cessé de régner dans la grande famille des chemins de fer.

Il a ajouté, certain de n'être désavoué par aucun des convives présents ou absents, que l'imminence du rachat ne les empêchera pas de rester jusqu'au bout ce qu'ils ont toujours été jusqu'ici : des serveurs loyaux et dévoués de la Compagnie Bône-Guelma.

Cette agréable soirée s'est terminée dans une brasserie où M. du Beaufret avait convié ces Messieurs.

Le nouveau sous-directeur de Bône-Guelma est parti le lendemain avec sa famille, pour rejoindre son nouveau poste à Tunis.

Nombreuses ont été les personnes qui, en dehors des agents de la Compagnie, ont tenu à saluer, avant leur départ, Mme. et M. du Beaufret. On a beaucoup remarqué une superbe gerbe de fleurs que Mme Delarue a offerte à Mme. du Beaufret, de la part du personnel supérieur de la Compagnie, ainsi qu'un superbe bouquet envoyé par l'Orphelinat des chemins de fer français (section de Bône), dont M. du Beaufret est membre honoraire et qui lui a été remis par une pupille de cette œuvre mutualiste.

C'est avec une vive émotion qu'au moment du départ du train Mme et M. du Beaufret ont remercié encore une fois toutes les personnes qui, dans la circonstance, ont bien voulu leur apporter le témoignage de leur affectueuse sympathie.

## Spectacles et Concerts

### Au Théâtre Municipal de Tunis

Direction : G. LABRUYERE (2<sup>e</sup> année)  
Bureau à 8 h. Rideau à 8 h. 30  
Mardi 12 mars 1912

LA DAME DE CHEZ MAXIM'S  
Vaudeville en 4 actes de M. Georges Feydeau.

### Au Casino Municipal de Tunis

(PALMARUM)  
H. MAGNANI, chef d'orchestre.  
Aujourd'hui 11 mars 1912

A la demande générale, dernière représentation de :

BOUTET B., comique populaire typ typ  
Adieu de :

L'AUTO GIRL, véritable création de la pompe électrique, présentée par le manager BARONNET.

Mlle FREZILLA, chanteuse en genre.

Triomphal succès de :

FAUVET, membre de la Société Protectrice des animaux et ses amies RITA et VANIA, le plus beau dressage du siècle ; RITA offre 1.000 francs à tout acrobate qui exécutera le travail qu'elle fait à la barre fixe à chaque représentation.

SUZANNE DESGRAVES, diseuse étoile des principaux concerts de Paris.

Mlle MAUD MARTY, chanteuse.

Mlle Clairette RHODIS, chanteuse.

Mlle S. VERLY, chanteuse.

PALMA-CINEMA, avec ses dernières nouveautés, changement de vues tous les dimanches mardis et vendredis.

### ROLLER SKATING RINK

Casino Municipal de Tunis

Tous les jours (samedis et dimanches exceptés, le dimanche la séance a lieu le matin de 9 h. 30 à 11 h. 30), à 4 h. 30 de l'après-midi GRANDES SEANCES PUBLIQUES. — Entrée gratuite de la piste à toutes les patineuses. — Droit de piste pour les Messieurs 0 fr 25. — Pour les spectateurs, entrée : 0 fr 25. — Entrée libre pour les dames et demoiselles. — Location de PATINS : 0 fr 50.

### THEATRE ROSSINI

FILMPARLANTS G. LUMONT  
Aujourd'hui 11 mars 1912

Avant-dernier nouveau programme

Quelle femme est-ce (film parlant) — En restant chez soi (film parlant) — Quand l'oiseau chante (phonoscènes) — Vierge d'Argos, drame en couleurs — Grand frère, drame pathétique — Amour médecin, comédie — Aventures de Massacraite, couleurs — Tantolai et Mannequin, très comique — Noël dans le monde, comique — Zigote et affaire de collier, comique.

### Au Cinématographe Omnia-Path

Rue Amjéar  
Aujourd'hui 11 mars 1912

Demain : NOUVEAU PROGRAMME.

### TUNIS-SOUVENIR

11, Avenue de France - TUNIS  
(Entre le Café de France et le coiffeur Ville)

Immense assortiment

de CARTES POSTALES ILLUSTREES

IMAGERIE POUR NOEL

ET JOUR DE L'AN

JOURNAUX ET REVUES

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Abonnement sans frais à tous les journaux

## P.-L.-M

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe pour effectuer, à prix réduits des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1<sup>o</sup> Paris-Lyon-Méditerranée. Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2<sup>o</sup> sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique ; par la Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache), ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur ; 3<sup>o</sup> sur les lignes maritimes des services par la Compagnie des Messageries maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité. — Les carnets sont valables pendant 90 jours, à compter du jour du départ, ce jour non compris mais ils sont valables 120 jours, lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes des services par la Compagnie des Messageries maritimes. — Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

## Restaurant du Japon

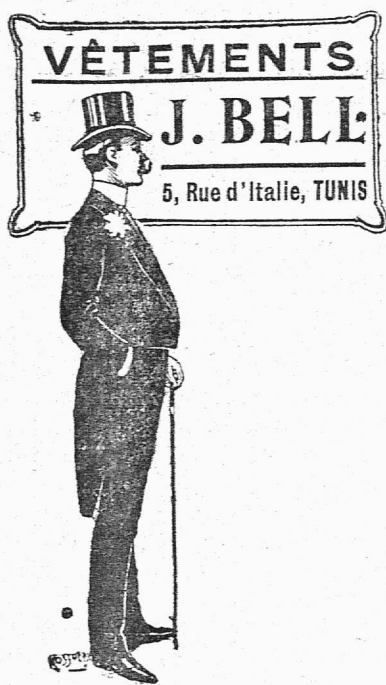
C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires  
5, Rue de la Casbah  
près la Place de la Bourse (au premier étage)  
TUNIS

Service à la Carte-Repas sur commande

Vraie cuisine italienne

Spécialité des Ravioli et Cassate  
Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples  
Vin de Piémont. — Vin du Chianti.

SALONS RÉSERVÉS



TABAC DE LUXE

Nous recommandons à nos amis les excellentes cigarettes égyptiennes qui sont en vente en Tunisie :

« Kronos », 80 cent. le paquet de 20 cig.  
« Cousis », 60 » » » de 20 cig.  
« Macedoine » 50 cent. » » de 20 cig.  
et les « Minerva » qui coûtent 6 fr., la boîte de 100 cigarettes.

Les « Minerva » comme tabac de luxe ne sont en vente qu'au bureau de tabacs de luxe du Casino Municipal, toutes les autres se vendent partout en Tunisie.

## LA COTE DU SOLEIL

Etablissement Thermal de Korbous  
GRAND HOTEL DES THERMES  
CERCLE DES ÉTRANGERS

La plus belle excursion des environs à 50 kilom. de Tunis, route de huit kilomètres en corniche sur le Golfe, en face Carthage.

Service bi-hebdomadaire par Automobiles

Les départs ont lieu régulièrement le dimanche et le jeudi par automobiles.

Service par chemin de fer et voiture.

Tous les jours départ de Tunis par chemin de fer (gare du Sud) : à 7 h. du matin (voiture directe pour Soliman), arrivée à Soliman à 8 h. 26 (chemin de fer aller et retour, 1<sup>re</sup> classe 5.80 ; 2<sup>e</sup> 4.15 3.55). 2 Omnibus de l'Hôtel des Termes aller fr. : aller et retour 3 fr.) On trouve également des omnibus à prix plus réduits à la gare de Soliman. Arrivée à Korbous à 10 h. (18 kilom.). Départ de Korbous à 3 h du soir, assurant la correspondance avec le train partant le Dimanche à 5 h, 10 et Tunis à 6 h. du soir.

## Vin du Domaine Hafsî

Propriété du Prince Ismael Bey

## Suprême-Boukha

Anisette Serrana

Fabricant-Dépositaire

Joseph KTORZA

TUNIS-8, Rue Ed-Drina-TUNIS

## Les Placements exceptionnels

5 0/0 net d'impôt, sans courtage  
ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts mobiliers.

## Maison DESPEROUX

FONDÉE EN 1838  
El-Afrane (banlieue de Tunis) Carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux et Pierre Plâtre — Pierre à bâtir et Pierre de taille

BRIQUETTERIE DE PREMIER ORDRE

Briques plates et creuses Pavés et Dalles

Pour les commandes s'adresser : 12, AVENUE DE CARTHAGE

usine, à El-Afrane banlieue de Tunis

## CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

HAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots galoches, chaussons

haussures FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnettes

14, rue d'Italie, Tunis

## Horlogerie — Bijouterie — Joaillerie

Spécialité de Bijoux Arabes

D. LADISLAS

Seul dépositaire de la montre OMEGA

4, Avenue de France — TUNIS

Décorations, Insignes Français et étrangers

LUNETTERIE EN OR

Pendules de voyage, de salon et de bureau

## Pharmacie BLOCH

14, avenue de France et 2, rue Al-Djazira

TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. —

Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, Agricoles et Industrielles.

Téléphone N° 553

## Raymond VALENSI

Ingénieur-architecte

22, Rue de Russie, 22 — TUNIS

Immeubles de rentes. — Constructions industrielles et rurales. Arrosages, distributions d'eau.

Plans à forfait, Affaires, Projets

## Mesdames

HEMAGÈNE TAILLEUR

Guéri :

Epoques Douloureuses, Irrégularités, Retards, Suppressions,

Seul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger

Préparé par TAILLEUR, pharmacien chimiste de 1<sup>re</sup> classe. Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

LA FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25

Ex-mandat 2.25. Brochure explicative gratuite, demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

DÉPOT PRINCIPAL A TUNIS :

PHARMACIE FATTACIOLI, 7

AV. DE FRANCE.

## MAISONS RECOMMANDÉES

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis.

Dépôts Coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre. A. MANCUSO, place de la gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Brest, Boulangerie — G.-B. FRANCO 13, Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Télép. 450

A Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste Rue Al-Djazira, 16, En face l'Hotel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'hortage de la Poste. Produits de premier choix, Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie — Maison Montelatici, CHAMBON, successeur, Avenue Jules-Ferry, 53 et 55 — Five o'clock.

Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset- Champagneules et Spatenbräu, J. Billaut, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour, Repas à la carte et à prix fixe. Av. Jules-Ferry.

## Pavillon BEAU-SEJOUR

Carthage Station

Restaurant de 1<sup>er</sup> Ordre. - E. GIRAUD

## J. A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia - TUNIS

Pianos PLEYEL et BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 francs avec facilité de paiement

## DOCTEUR LUMBROSO

de la Faculté de Montpellier

ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX

EX-INTERNE DES ASILES

ANCIEN AIDE D'OBSTETRIQUE

ET DE GYNECOLOGIE

6, RUE D'ALGER

Consultation de 2 à 5 heures

## Hygiène de la Toilette

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au COALTAR SAPONINE, LE BEUF son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions, lavage des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc. Le flacon : deux francs, les six flacons dix francs dans toutes les pharmacies,

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au COALTAR SAPONINE LE BEUF, pour assainir la bouche et tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

## INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHER

Tunis 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

Lire dans le prochain Numéro

## GRANDE FABRIQUE DE CHOCOLAT

B. MODIGLIANI & Cie

19, Rue Es-Sadikia

GROS, DEMI-GROS ET DÉTAIL

Expéditions à l'Intérieur et par Colis Postaux

Chocolat santé en tablettes 1,25 la livre

chocolat vanille en tablettes 1,50 la livre

chocolat au lait en tablettes 2 fr. la livre.

Janduja. Praline Duchesse, nougat 2,50 la livre.

Chocolat fourré à la crème 1,50 la livre

Saucisson à la napolitaine au chocola

amandes, noisettes et pistaches 3 fr. 50 la livre.

Cémer Napoléon 3 fr. la livre

## Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, avenue de Carthage — Tunis

Repas à la carte et à

# ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS - Tunis

N'empêche que du point de vue politique, c'est folle imprudence à un gouvernement, que de frapper ses détracteurs dans leur gagne-pain. Le mot de Gambetta à Lyon : « Frappez à la caisse ! » ne visait que les commanditaires du journal diffamateur de Challemel-Lacour et non les moyens d'existence des écrivains. Mot de vilain épicière, tout de même, et dont la magie devrait s'éteindre.

Il n'y a de dangereux pour le repos public que les hommes qui n'ont plus rien à perdre.

Si je me récusé en matière de barreau, je reste journaliste. Et comme vous avez bien voulu me communiquer l'article incriminé, je me permettrai de vous en dire mon opinion : IL EST MAUVAIS.

Il vitupère d'un bout à l'autre les décrets beylicaux qui soustraient les français à leur statut métropolitain.

Mais Randell ne fait que rééditer les vieilles imprécations créées jadis par M. Lecore-Carpentier, contre ce système et qui aboutirent à un arrêt de Cassation où il fut débouté. L'arrêt fait jurisprudence. Voir Dalloz ou même Zeys. « Dura lex » peut-être, mais lex — En droit l'article de Randell ne tient pas debout.

Que le tribunal correctionnel n'ait pas cru devoir motiver suffisamment le jugement Tridon-Ladreyt, n'est pas une « horreur » judiciaire, mais un cas de cassation banal sinon véniel. Recours à Alger et à Paris. Toujours pas matière à article.

L'attaque contre les magistrats, quoique d'intention improbable, « tourne en leur faveur ».

Randell les accuse de « rendre des décisions conformes aux intérêts politiques » et à la raison d'Etat et de violer au plus « haut point les droits de leurs nationaux ».

Mais depuis quand les droits des particuliers auraient-ils le pas sur la raison d'Etat, c'est-à-dire la raison de sa conservation, de son prestige, de son hégémonie ?

Vous savez l'anecdote : Richelieu appelé un instant hors de son cabinet, y laisse un interlocuteur. A son retour, il s'aperçoit que l'autre « aurait pu regarder » un document important resté sur son bureau. Il envoie l'innocent à la Bastille pour des années. Raison d'Etat.

Avez-vous jamais eu la moindre idée d'une magistrature indépendante du pouvoir ? Elle a cependant existé en quelque sorte, sous l'ancien régime : les anciens parlements. Ils ont dévoré la nation, la royauté et provoqué la Révolution, que le Parlement de Paris se ravisant, complota d'étouffer à son tour. Celle-là ne s'en tira qu'en coupant le cou à tous les magistrats.

Il y a justement, vers 1780 une espèce un peu analogue à la vôtre, d'un avocat fameux par sa science, son éloquence et son esprit, un ami du gouvernement, le célèbre Linguet. Pour avoir déplu à cette robinocratie tyrannique, il fut rayé du tableau « Sans avoir été admis à se défendre ni à faire appel ». Il dut s'expatrier.

Je ne saurais donc souscrire à vos anathèmes contre les magistrats résidentiels à qui la raison d'Etat a dû s'imposer d'autant plus cruellement, qu'il leur a fallu sacrifier jusqu'aux droits de leurs propres nationaux.

Ceci n'est point persiflage, toutes mes campagnes de presse, d'il y a dix ans ne furent précisément que l'exaltation de la raison d'Etat contre une Résidence qui n'y entendait goutte. Encore n'avions-nous pas de question extérieure lancinante.

Mais aujourd'hui, cette question éclipsé toute autre considération. C'est ce qui éclairerait au besoin, l'illégalité qui vous atteint.

La position de Résident de Tunisie est extrêmement critique. Il peut être à tout instant le pivot de la paix européenne. Il lui faut l'intégrale possession de ses esprits et de tous ses moyens, parmi lesquels l'union et la passivité dévouée de la colonie française sont les plus précieux. Raison d'Etat de Siège.

Ce n'est donc ni le lieu ni l'heure si jamais ce le fut, d'aller le traiter de mauvais français, de l'accuser de n'avoir pas accompli consciencieusement sa besogne de français.

Je ne connais de M. Alapetite que son nom, ses récents discours et très vaguement ses anciennes fonctions. Mais je sais ce que sont les préfets français et que nul publiciste instruit n'en peut parler de galvaudeux. Et qu'il s'agisse de lui ou du dernier des cantonniers, je dénie énergiquement à quiconque le droit de s'ériger en sur-français pour disqualifier ses compatriotes. Il n'existe qu'une seule juridiction de compétence au monde pour infliger flétrissure de mauvais français, c'est la Haute-Cour qui vous défrancise en vous bannissant.

Et un anonyme derrière qui l'on ignore s'il y a une figure virile, lequel n'abrute peut-être qu'un claqué-patin s'affublerait en chienlit, d'une simarre de Procureur

général de Haute-Cour pour outrager le représentant de la France à l'heure où il la représente devant des populations disparates et frémissantes d'antagonisme en Tunisie, ainsi que devant une Europe virtuellement coalisée contre nous ?

Et cet anonyme ne doute probablement pas d'être estimé par l'opinion, comme plus compétent, plus savant qu'un administrateur de carrière, qui a tout au moins sur lui le privilège d'être en chair et en os.

Pourquoi cet esclandre ? Parce que l'anonyme ignore que le statut des français est légalement suspendu en Tunisie.

La morale de l'aventure est que la liberté d'écrire y est totalement étrangère.

Nous n'avons pas le droit de nous servir de nos journaux pour des affaires privées à moins qu'elles ne se conjuguent logiquement à l'intérêt général. Nous ne devons nous en servir pour notre propre défense que dans la mesure strictement nécessaire au crédit moral de notre plume, mais jamais pour assouvir des rancunes personnelles.

Le « Matin » si opulent, si puissant qu'il soit, s'est démonétisé de beaucoup à ce jeu-là.

Les journalistes sont précisément méprisés en civilisation, parce que toujours suspects d'abuser de leur influence. Et quand le pouvoir les persécute, le public y applaudit toujours. Il ne faut donc se plaindre au public qu'en lui offrant une participation d'intérêt général.

Randell n'en avait rien fait.

Une autre moralité est que la presse tunisoise manque totalement de dictamen intellectuel. La presse a beau être une confrérie ouverte, ce n'est pas une raison pour y tolérer de tout venant, des infractions au bonton. Car ceux qui abusent des libertés disponibles y mettent en péril celles des voisins.

Si tous vos confrères avaient tancé Randell comme c'était leur devoir, ils vous eussent évité cette malencontreuse histoire.

Enfin, la plus élémentaire probité réclame que toute polémique soit signée. On signe des chapeaux, des corsages, des pantalons et des pantoufles et l'on ne signerait pas des écrits haussant ou rabaisant les citoyens et les valeurs sociales ?

On ne peut frelater un bidon de lait d'un seul verre d'eau sans risquer de prison et l'on sophistiquerait les réputations humaines par des torrents d'encre et sans responsabilité ?

Quel respect mérite celui qui s'embusque derrière l'anonymat et à quels égards a droit celui qui lui donne asile ?

Étonnez-vous après cela de la mesure draconienne prise contre vous.

Gaston Randell prétend qu'il n'est pas mort, moi je vous dis qu'il est mort et qu'il est bien mort et que si vous ne l'enterrez bien vite, il vous infectera.

Jacques BAHAR.

J'ai adressé à M. Mardocheï Smaja la lettre suivante, recommandée :

11 Mars 1912

Votre journal prétend que des individus, suffisamment désignés pour que l'on puisse y reconnaître vos adversaires politiques, — malgré la grossièreté des termes retraçant leur portrait, — auraient brisé votre boîte aux lettres, et circoncis votre cordon... de sonnette.

Mon désir de montrer que je sais cantonner les polémiques dans le domaine du journal exclusivement, sans recourir à des procédés ressortissant à la basse racaille, m'oblige à déclarer que mes amis et moi sommes complètement étrangers au bris de votre boîte et autres plaisanteries du même genre.

Notre plume nous suffit pour répondre aux attaques, sans qu'il nous faille recourir aux moyens destructifs d'objets inertes et inoffensifs.

Pour le surplus, je continuerai, avec mes camarades, à vouer au mépris des honnêtes gens, qui vous lâchent de tous côtés, vos objets et immondes pamphlets — risibles s'ils n'étaient odieux — contre les autorités locales, retardant de la sorte « sinexdie » l'aboutissement des revendications juives.

J-C-G

**Absinthe BERGER**  
SUPERIEURE, SAINTE, APÉRITIVE

## GALINO ET LA JOCONDE

Dans de cruels regrets, Galino dépité s'effondrait. Galino voyait bien que son rêve Ne s'accomplirait pas. — hélas ! la vie est [brève, —

Son rêve de passer à la postérité. La tâche à dire vrai, pour aucun n'est facile. Mais elle était pour lui diablement difficile. Car il n'avait, du tout, point l'âme d'un savant : C'est en vain qu'il chercha à tourner le vent Et dans tous les hauts-faits de sa vie N'auraient pas expliqué sa nomination

Au grade de sous-officier d'Académie : Encor eela ne vaut pas l'admiration !... Soudain, d'un fait-divers, le vol de « la Jo-

conde », Il crut devoir tirer un bel enseignement. Voyant combien ce simple événement Révolutionnait Europe et Nouveau-Monde Tant qu'en France on laissait le problème

Pour regarder trembler un puissant ministre. Chancelier le pouvoir républicain, S'émouvoir l'inamovible sous-secrétaire d'Etat.

Voyant tant d'éclat, dis-je, autour de cette Calino s'écria, certain de la victoire : « Eurêka !

« Cette Joconde n'est en somme, « Qu'un superbe tableau, mais, au fond, qu'un

« Si sa perte confond déjà la terre et l'eau, « Que serait-ce donc s'il disparaissait un hom-

« Que cet homme soit moi « Et demain l'univers entier, tout en émoi, « Répétera mon nom, connaîtra mon image, « Illustre je serai ! » Calino disparut.....

Personne ne parla de son escamotage. De désespoir il en mourut. Combien de gens par le monde Se croient un droit à la célébrité, Et sont, au vrai, d'une inutilité Qui ne vaudra jamais celle de « la Joconde ».

Lucien DANZEL.

## Tridon Chauve-Souris !

— « O » —

Je suis oiseau, Voyez mes ailes  
Je suis souris. Vivent les rats.

La Tunisie Française, cléricale et archiépiscopale, accoutumée à une apparition monoquotidienne et vespérale, a rompu dimanche en visière avec ses principes religieux, et a violé les préceptes évangéliques du repos dominical... Passe encore s'il ne s'était agi que du vulgaire repos hebdomadaire, méprisable et laïque !

Donc la T. F. a paru dimanche deux fois. Encore si c'avait été pour appuyer la candidature d'un suppôt du trône et de l'autel, un type quelconque du genre de ce Ladreyt de la Charrière, il n'y aurait eu là que quelque chose de très naturel. Mais non ! Ce fut pour prôner comme des mets sans pareils la « Catannade sauce punifiée », un « suprême cheminot à la Serressèque », et autres mets prolétariens aussi relevés que piquants et écarlates.

Tridon recommander le docteur Cattan et le compagnon Serressèque ! Cela dépasse les bornes de l'entendement !

Que l'on consulte la collection des trois dernières années de la T. F., et l'on y contempera la haine de Tridon pour le juif Cattan, son dégoût de son haleine... pédestre, et autres aménités de même goût ; l'on y verra l'homme de M. Combes archevêque, s'ériger en contempteur de l'ouvrier Serressèque.

Ce récent passé est bien loin. O tempora, o mores !

Aujourd'hui l'extrême-droite fourmille avec avec l'extrême-gauche.

Quel monstre surgira de cette union contre-nature ?

### POUR FRANCE

Les privilégiés de la Tunisie qui s'en vont chaque année passer l'été en France ou les fonctionnaires qui s'y rendent lors de leurs congés doivent tous aller dans la Haute-Savoie, et surtout dans la zone près de Genève.

Il y a là au flanc du Mont Voiron, (1465 mètres d'altitude) de jolis villages enfouis sous les verts ombrages qui sont d'un bon marché incroyable de 3 à 5 francs par jour tout compris avec et nourriture en abondance 3 repas.

Et puis la proximité de Genève, ville luxueuse et agréable, Thonon, Evian et Lausanne, et la commodité des trains permettent à ceux que la campagne ne séduit pas d'aller passer l'après-midi dans l'une de ces villes et de rentrer le soir.

Pour plus amples renseignements, nous les demander. Nous nous ferons un plaisir de les fournir gratuitement.

## Crock-Notes

### Vieilles connaissances

La chronique judiciaire des journaux parisiens nous apprend que les sieurs Loizeleur, Pappalardo et Audaire ont comparu vendredi dernier devant le Tribunal correctionnel de la Seine pour escroquerie et infraction à la loi sur les loteries. Leur affaire a été renvoyée au 25 courant.

Il y a un peu plus d'un an M. Loizeleur, las d'un pays où les affaires n'allaient plus, résolut d'aller tenter la fortune à Paris. Il partit accompagné des vœux de ses amis. Il y serait sans doute parvenu comme tous les Zucco si le parquet n'avait eu la malencontreuse idée de mettre le nez dans les affaires de l'association et de déférer le trio à la police correctionnelle qui jugera leur cas les 25 et 26 mars courant.

Nous ferons connaître aux amis de Loizeleur, Pappalardo et autre Audaire ce que le tribunal décidera sur leur cas.

Disons que les trois prévenus ont confié leur défense à trois maîtres réputés du barreau de Paris : maîtres Albert Wilm, député de la Seine, Benjamin Monteux et Lagasse, ancien député.

### « La Femme et le Pantin ».

A l'attrait des spectacles intéressants et fort bien montés que nous donne le Théâtre municipal, va s'ajouter bientôt celui de la « Femme et le Pantin », qui sera le clou de la saison.

On se rappelle le très grand succès de cette pièce de la saison dernière à Paris et les flots d'encre que fit couler la plainte, sans effet d'ailleurs, que le sénateur Bé-ranger (le Père la Pudeur) déposa contre l'œuvre et ses interprètes.

Mlle Paz-Ferrer, la glorieuse interprète de « Maison de Danse » au Vaudeville, s'est chargée du rôle de Concha Perez.

**Au Luxembourg.** — Nous sommes heureux d'enregistrer le triomphe, à l'élection sénatoriale du Gers, de M. Decker-David, ancien député, en remplacement de M. le professeur Lannelongue.

M. Decker-David jouit en Tunisie de nombreuses sympathies. Les manœuvres odieuses qui firent échouer le renouvellement de son mandat de député, se sont renouvelées à l'occasion du scrutin de ballottage sénatorial, mais, heureusement, cette fois-ci, n'ont abouti qu'à la confusion de leurs auteurs réactionnaires.

### Pourquoi ?

On nous prie de poser la question suivante :

Le prix des repas de midi, en wagon-restaurant, entre Tunis et Ghardimaou est de 4 francs ; il est de 3 fr. 50 entre Alger et Constantine.

Le prix du repas du soir est de 4 fr. 50 entre Tunis et Ghardimaou et 4 francs entre Alger et Constantine.

Pourquoi ces différences, que ne justifient aucune variété dans les menus, ni aucune considération d'un ordre quelconque ?

### L'Ouenza à Paris

La délégation des conseillers généraux et municipaux de la Ville de Bône a commencé samedi ses démarches auprès des municipalités les plus particulièrement intéressées à la solution de l'affaire de l'Ouenza.

M. Thomson et M. Cuttoli ont informé les délégués bônais que M. Poincaré, président du Conseil, les recevrait hier lundi soir, à neuf heures au ministère des Affaires étrangères.

Toute la représentation algérienne et les élus du département de Constantine se seront joints à la délégation.

Samedi après-midi, MM. Bulliod, Faraut et Mihoub ben Yacoub se sont rendus au Conseil d'Etat, pour s'entretenir avec le président Cotelle, de la question du rachat du Bône-Guelma, toujours en suspens.

En son absence, ils ont été reçus par le secrétaire général qui s'est empressé de demander pour eux une audience pour lundi ou mardi.

### Au B. G.

Par décision en date du 19 Février 1912, M. le Directeur général des Travaux Publics de la Régence de Tunis a homologué la proposition relative à l'affiche du 24 Janvier 1912, ayant pour objet d'appliquer, à titre d'essai, pendant un an, certains prix exceptionnels aux expéditions d'huile d'olives de Sfax sur Tunis, et aux expéditions de fûts vides en retour, sur le trajet inverse.

Les nouvelles dispositions seront mises en application à partir du 8 Mars 1912.

Les heures supplémentaires à Sidi-Abdallah

M. Goude, député, a demandé au ministre de la Marine si les agents techniques en service à Sidi-Abdallah ne doivent pas recevoir, à l'occasion de leur surveillance des travaux hors des heures de cloche, des allocations accordées à leurs collègues de la Métropole.

Voici la réponse de M. Delcassé :

« Les instructions sont données à Sidi-Abdallah pour que les agents techniques de l'arsenal de Sidi-Abdallah qui ont assuré, en 1911, la surveillance de certains travaux réguliers permanents, exécutés en dehors des heures de cloche, reçoivent les allocations prévues en pareil cas par la circulaire du 10 février 1911 sur les ports et établissements de la Métropole. »

### Bal Paré

La Mutuelle Tunisienne donnera le dernier bal paré, masqué et travesti de la saison, le samedi 16 mars, à 9 heures du soir dans les salons de l'Hôtel des Sociétés françaises.

Le Comité n'a rien ménagé pour donner à cette fête tout l'éclat désirable, et nous savons déjà que les plus beaux travestis y viendront nombreux.

Comme précédemment, la tenue de ville sera admise et les personnes masquées devront se faire reconnaître à l'entrée.

Les cartes d'entrée, strictement réservées aux membres de la Mutuelle et à leurs invités personnels sont actuellement en vente au siège social, 4 rue d'Allemagne, au prix de 2 fr. pour les cavaliers et de 1 fr. pour les dames.

## LES GYMNASTES

### LA FÊTE FÉDÉRALE DE TUNIS

M. Cazale, Président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, de passage à Paris, a été reçu samedi par M. Dubost, président du Sénat avec lequel il a été convenu que le tableau exécuté par le peintre Laparra, pour commémorer l'hommage que doit rendre à la statue de Jules Ferry à Tunis, l'Union fédérale, serait placé au Sénat et exécuté dans les mêmes conditions que celui qui fut fait en 1901, à la mémoire de Gambetta, à Nice.

La palme en argent ciselé, exécutée par la maison Gaudoz, qui doit être déposée par les gymnastes au pied de la statue Jules Ferry, est terminée et exposée rue Royale. Le Conseil des Ministres d'hier a décidé que M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat se joindrait aux ministres Guist'hau et Fernand-David, qui doivent assister aux fêtes de Tunis.

M. Cazale a vu les trois membres du Gouvernement et arrêté les dispositions relatives au voyage.

4.800 adhésions payantes ont déjà été reçues pour les fêtes de Tunis ; on compte qu'elles s'élèveront à 10.000.

La Compagnie Transatlantique prend toutes ses mesures pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, le passage de tous ses visiteurs

## Notre emprunt

### AU SÉNAT

Nous donnons les passages les plus saillants du rapport de M. Milliès-Lacroix sur le projet autorisant le gouvernement tunisien à contracter un emprunt de 90.500.000 francs pour accélérer l'achèvement du réseau des chemins de fer et qui a abouti au vote du dit emprunt.

Le rapporteur se donne, tout d'abord, pour but, d'examiner siles affectations auxquelles est destiné l'emprunt sont justifiées et si les disponibilités financières de la Tunisie lui permettront de pouvoir aux charges de cette nouvelle dette.

M. Milliès-Lacroix commente les résultats obtenus à la suite de la réalisation des programmes de 1902 et de 1907 ; il insiste sur ce fait qu'à un certain moment, le gouvernement tunisien a eu la crainte que les fonds de l'emprunt n'offrissent pas assez de disponibilités pour faire face aux engagements.

« Or, l'expédient auquel on a eu recours pour parer à cette éventualité est moins que régulier, estime M. Milliès-Lacroix.

« Le fonds de réserve des chemins de fer est destiné à subvenir aux déficits éventuels de l'exploitation des lignes du réseau tunisien.

« Il importe que le gouvernement y apporte, au plus tôt, le remède nécessaire ; celui qui nous apparaît comme efficace est l'institution, au ministère des affaires étrangères, de comités consultatifs techniques des travaux publics et des finances, à l'exemple de ceux qui fonctionnent au ministère des colonies. »

Le rapporteur reconnaît que l'adminis-